

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de DONVILLE LES BAINS (Département de la Manche).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD n°48 et AD n°52 pour une contenance totale de 18 895 m ² sises rue de l'entre deux rochers et rue du château d'eau sur la commune de DONVILLE LES BAINS.
POS/PLU :	Zone d'habitation
PROJET :	Acquisition des terrains dits de « La Sphère » inclus dans la ZAC de la Herberdière. La commune de Donville-les-Bains a une forte volonté de développer son habitat de façon cohérente, en respectant son environnement, qu'il soit végétal ou patrimonial. Elle sollicite l'EPF de Normandie afin de l'aider à mettre en œuvre les démarches nécessaires avec « La sphère », afin de rendre ce bien aménageable conformément aux engagements de la ZAC.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	3 février 2022 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	LSCI de l'entre 2 rochers
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 20 janvier 2022.
IMPUTATION :	Compte n°924 680 – OPE2022009 – 50 – DONVILLE LES BAINS LA SPHERE Enveloppe projet : 495 994 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 01/03/2022

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par yousign



Dominique LEPETIT

03 MARS 2022